



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet

A Annecy, le **06 MARS 2019**

Service de sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Le préfet de la Haute-Savoie

Pôle prévention et accompagnement
Tél : 04 50 33 60 13 - 61 10
pref-radicalisation@haute-savoie.gouv.fr

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).
Appel à projets 2019 – Prévention de la radicalisation.

L'emploi du FIPDR au titre de l'année 2019 poursuivra la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre du plan national de prévention de la radicalisation « prévenir pour protéger » (PNPR) .

La vocation première du FIPDR en matière de prévention de la radicalisation est de soutenir les actions engagées par la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) aux fins d'assurer un suivi effectif des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées nécessitant une action éducative et individualisée ainsi que l'accompagnement de leur famille. Il s'agit d'actions de prévention dite *secondaire* pour un public déjà ciblé comme sensible, voire de prévention *tertiaire*, c'est-à-dire de prévention de la récidive.

En vue de l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2019, les projets que vous porterez devront cibler en priorité les actions suivantes :

- prévention de la radicalisation relative à la prise en charge des jeunes et l'accompagnement des familles et / ou actions de soutien à la parentalité en direction des familles ;
- conseils et consultations de professionnels libéraux de santé mentale ;
- formation à destination des acteurs locaux et / ou entreprises ;
- actions éducatives, à vocation citoyenne, d'insertion sociale et professionnelle dès lors qu'elles ont pour bénéficiaires les personnes dont les situations sont suivies par la cellule préfectorale (CPRAF) ;

Les dossiers seront sélectionnés en fonction du public cible (jeunes de 12 à 20 ans), du niveau de qualification et de l'expérience des intervenants, et de la pertinence du dispositif.

L'appel à projets ainsi que les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions sont accessibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie, à l'adresse : www.haute-savoie.gouv.fr (rubrique FIPD).

Je vous invite donc à inscrire vos propositions d'actions dans le respect des priorités nationales établies, et à transmettre vos dossiers de demandes de subventions par voie dématérialisée à l'adresse fonctionnelle suivante : **pref-radicalisation@haute-savoie.gouv.fr**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **lundi 25 mars 2019**.

Le pôle prévention de la délinquance et accompagnement se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations au 04 50 33 60 13 / 61 10.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet,

Aurélien LEBOURGEOIS

Destinataires :

- x Monsieur le président du conseil départemental ;
- x Mesdames et messieurs les maires des communes classées en ZSP ;
- x Mesdames et messieurs les maires des communes concernées par la politique de la ville ;
- x Mesdames et messieurs les maires des autres communes ;
- x Mesdames et messieurs les présidents des EPCI disposant de compétences en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- x Monsieur le président du CISPd d'Annemasse - Les Voirons agglomération ;
- x Monsieur le président du CISPd du bassin de Thonon-les-Bains ;
- x Monsieur le président du CLSPD d'Annecy ;
- x Monsieur le président du CLSPD Rumilly ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Marnaz ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Passy ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Sallanches ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Scionzier ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Cluses ;
- x Monsieur le président du CLSPD de la Roche-sur-Foron ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Saint-Julien-en-Genevois ;
- x Monsieur le président du CLSPD de Chamonix-Mont-Blanc ;
- x Monsieur le président du CISPd de la communauté de communes « Faucigny Glières » ;
- x Mesdames et Messieurs les présidents des associations ayant bénéficié d'une subvention FIPD en 2018 ;
- x Mesdames et messieurs les bailleurs sociaux ;
- x Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;
- x Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains ;
- x Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville ;
- x Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;
- x Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Haute-Savoie ;
- x Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique ;
- x Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- x Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ;
- x Madame la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité sous couvert de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ;
- x Madame la déléguée du préfet à la politique de la ville ;
- x Monsieur le directeur territorial de la protection judiciaire de jeunesse des Savoie ;
- x Monsieur le directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Savoie ;
- x Monsieur le directeur de la maison d'arrêt de Bonneville ;
- x Monsieur le directeur territorial de la délégation départementale de l'ARS en Haute-Savoie.

Pour information

- x Madame la procureure de la République près le TGI d'Annecy ;
- x Monsieur le procureur de la République près le TGI de Bonneville ;
- x Monsieur le procureur de la République près le TGI de Thonon-les-Bains.